



# ETRE GENDARME, À Saint-Pol-de-Léon

## Interview du Capitaine Cyril Geslin

*En poste depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 au commandement de la Communauté des brigades de gendarmerie du Haut-Léon, le capitaine Cyril Geslin fait la lumière sur une profession qui intervient au quotidien pour assurer l'ordre public et le service à la population.*

### Ordre public : 41 gendarmes au service de la population du Haut Léon

Force armée investie d'une mission de sécurité et de paix publique, la gendarmerie nationale est une organisation militaire rattachée au Ministère de l'Intérieur. Il s'agit de l'une des plus anciennes institutions françaises issue de la Maréchaussée de France qui prit, en 1791<sup>[1]</sup>, l'appellation de « Gendarmerie nationale ». Forte de près de 98 000 hommes et femmes<sup>[2]</sup>, dont 51 000 gendarmes répartis au sein de 3 677 points d'accueil en France<sup>[3]</sup> pour la gendarmerie départementale, cette force de police de proximité agit essentiellement sur l'ordre public et le service à la population.

La Communauté des brigades de gendarmerie du Haut-Léon, composée de 41 gendarmes dont 19 basés à Saint-Pol-de-Léon, coordonne les missions exercées par les unités situées à Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Plouzévédé et Taulé. En complémentarité avec la police municipale, c'est tout particulièrement en faveur de la lutte contre la délinquance, de la sécurité routière et de l'encadrement d'événements qu'agissent les militaires de la Communauté.

### **Comment êtes-vous entrés dans la gendarmerie ? Quel est votre parcours ?**

**Capitaine Cyril Geslin :** « Je suis d'une génération qui a eu accès à la gendarmerie nationale par le biais du service national, qui était encore en vigueur à l'époque. J'ai donc découvert

cette institution dans le cadre d'un volontariat service long et ne l'ai plus quitté par la suite. Après avoir servi en brigade territoriale lors de ce service national, j'ai passé le concours de sous-officiers et ai servi en cette qualité au sein de la gendarmerie mobile puis départementale jusqu'à il y a quatre ans où j'ai intégré le corps des officiers. J'ai effectué

ma formation initiale à l'école des sous-officiers, au Mans, avant d'intégrer l'escadron de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon dans le Calvados, où j'ai servi pendant 5 ans.

Ensuite, j'ai demandé à être reversé en gendarmerie départementale pour toucher à l'aspect « enquête » du métier, toujours dans le Calvados, à Villers-Bocage. Au

<sup>[1]</sup> Source : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Notre-histoire/La-gendarmerie-de-sa-naissance-a-aujourd-hui/La-gendarmerie-heritiere-des-marechaussees>

<sup>[2]</sup> Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Gendarmerie-nationale>

<sup>[3]</sup> Source : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-missions/Securite-publique/La-securite-publique-generale>

gré des avancements, j'ai accédé aux fonctions de gradé que j'ai exercées en Basse-Normandie. Ensuite en 2012, j'ai passé le concours des officiers par le rang et j'ai été nommé pour mon premier poste au commandement d'une brigade territoriale autonome en Vendée, jusqu'à cette année où je suis arrivé à la tête de la communauté de brigades de Saint-Pol-de-Léon. »

### **S'agit-il d'une carrière dite « classique » au sein de la gendarmerie ?**

**Cne C.G. :** « En ce qui concerne les sous-officiers, il y a à présent la possibilité d'intégrer la gendarmerie par deux concours : l'accès peut se faire « en direct » pour toute personne extérieure disposant d'un niveau Bac. Une fois le concours obtenu, le candidat intègre une école afin de se former. Il est également possible d'intégrer par le biais d'un concours interne, réservé aux gendarmes adjoints volontaires et réservistes. Les gendarmes adjoints volontaires servent sous contrat pour une durée maximum de 5 ans et peuvent passer le concours sans niveau Bac, c'est un accès qui insiste plus sur le métier et l'expérience acquise durant le service effectué.

En ce qui concerne les officiers, il existe plusieurs types de recrutement en fonction qu'ils soient issus du milieu universitaire, militaire ou du corps des sous-officiers de la Gendarmerie. »

### **Décrivez-nous vos missions...**

**Cne C.G. :** « La gendarmerie départementale intervient sur tout ce qui concerne les missions de sécurité publique générale et au profit de la population. Plus spécifiquement, aujourd'hui un gendarme répond aux sollicitations de la population, qu'il s'agisse d'altercations de voisinage, de tapages diurne ou nocturne, de cambriolages, de vols..... Ces interventions découlent pour la plupart sur des enquêtes judiciaires que les gendarmes doivent diligenter sous le contrôle du Procureur de la République.

La sécurité routière est une autre de nos priorités qui s'articule autour de deux aspects : la prévention, avec des actions à destination par exemple des piétons, des conducteurs de deux roues (pistes routières), sur le port du gilet fluorescent et des casques,... mais également auprès des plus jeunes par des interventions en milieu scolaire. Enfin, le second aspect est plus répressif et s'articule autour des actions menées au bord des routes afin de lutter contre les infractions graves et génératrices d'accidents.

Et puis, nous cherchons quotidiennement à anticiper tout ce qui peut impacter l'ordre public pour pouvoir adapter notre service afin d'y apporter la réponse la plus appropriée en fonction des événements, mais également répondre au mieux aux différentes sollicitations.

Pour ce faire, la communauté de brigades est composée de quatre unités : Saint-Pol-de-Léon, Taulé, Plouzévéde et Plouescat,

aussi, l'anticipation permet d'organiser le plus efficacement possible le service de ces unités au quotidien, en adéquation avec les besoins identifiés sur l'ensemble du territoire couvert par la communauté de brigades. Au niveau du commandement, mon rôle s'articule principalement autour de deux aspects. Un aspect managérial, quant à l'organisation des unités, la gestion des effectifs mais aussi la formation et l'évolution des carrières des gendarmes, et la partie plus administrative. En effet, si je confie des missions aux gendarmes, je dois aussi leur donner les moyens de les accomplir. Cela passe par l'instruction nécessaire de chacun, l'équipement et le maintien des capacités opérationnelles. »

### **Quelles qualités sont requises pour être gendarme ?**

**Cne C.G. :** « Il faut en premier lieu de la disponibilité et je rappelle que nous avons un statut militaire même si nous sommes intégrés au Ministère de l'Intérieur. Cela

**« C'est un métier passionnant, il n'y a pas de routine.**

**Nous avons une vraie action sur le bien-être des citoyens. »**

induit d'être en mesure d'assurer une continuité de service en tout temps, d'où cette disponibilité. En second lieu, il faut une capacité d'écoute assez importante car nous sommes confrontés à des situations familiales difficiles, à de la détresse sociale donc il faut être en mesure d'écouter, de comprendre les problématiques pour orienter au mieux vers les bons interlocuteurs. Il faut aimer travailler en équipe et avoir une bonne maîtrise de soi pour faire

face aux situations conflictuelles. Il faut également disposer d'une bonne condition physique pour supporter l'enchaînement des missions, les services de longues durées et être en mesure de répondre aux agressions dont les forces de l'ordre font de plus en plus souvent l'objet. C'est pourquoi les militaires qui servent en unités territoriales sont évalués régulièrement sur leur condition physique avec des minimum requis. »

**Auriez-vous des conseils à donner à un jeune souhaitant s'orienter dans cette voie ?**

**Cne C.G. :** « Plus que des conseils, je préciserais qu'aujourd'hui, la gendarmerie offre un panel d'orientations et de formations très large, que ce soit en gendarmerie départementale, en gendarmerie mobile ou en gendarmerie spécialisée. Cela va des missions de maintien de l'ordre aux brigades territoriales telles que vous les connaissez localement, en passant par la garde républicaine, les motocyclistes, les équipes cynophiles, mais également les diverses unités d'intervention sur nos différents spectres d'intervention, les sections aériennes (hélicoptères), les brigades nautiques, la gendarmerie maritime, les brigades rapides d'intervention, etc. Lorsque l'on rencontre un jeune, on évoque son profil ce qu'il recherche et on l'aiguille en fonction de ses souhaits, ses compétences, son niveau scolaire. C'est un métier passionnant où il n'y a pas de routine. Nous

avons une véritable action sur le bien-être et la tranquillité des concitoyens. Quand on a pu aider, trouver une solution à une problématique posée par une personne, on a vraiment la satisfaction d'avoir accompli notre travail et notre devoir. »

**« [...] les militaires qui servent en unités territoriales sont évalués régulièrement sur leur condition physique avec des minimum requis. »**

**Saint-Pol-de-Léon ?**

**Cne C.G. :** « Notre première action est d'œuvrer à la sécurité publique. A ce titre, nous nous engageons pleinement dans le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) pour agir de concert sur la prévention de la délinquance et de lutter contre les atteintes aux biens (vols, cambriolages, ...), les incivilités, les troubles de voisinage, l'ivresse sur la voie publique... Nous agissons, à ce titre, en concertation avec la police municipale, avec qui nous avons signé une convention de coordination.

**Quels sont les principaux axes d'intervention ?**

**Cne C.G. :** « Les problématiques rencontrées à Saint-Pol-de-Léon tout au long de l'année ne sont pas spécifiques à cette commune. Il s'agit essentiellement de lutte contre la délinquance (cambriolages, violences, escroqueries, etc.), l'insécurité routière puisque nous sommes sur un territoire avec beaucoup trop d'accidents, mais également d'encadrement de manifestations sur la voie publique (comme le Saint-Pol – Morlaix, le

Tour de Bretagne cycliste...) à l'échelle de la communauté des brigades. Notre engagement sur les manifestations locales a considérablement été revu à la hausse du fait de l'État d'urgence, ce qui nécessite un travail en amont avec les organisateurs, une autre organisation interne et une présence accrue. En cas de besoin, nous faisons appel à des effectifs supplémentaires, en sollicitant le renfort de pelotons « sentinelle », de gendarmes mobiles ou d'autres unités du département. »

**Quels sont les effectifs de la brigade pour accomplir les missions qui vous incombent ?**

**Cne C.G. :** « Au sein de la communauté des brigades, nous sommes 41 dont 19 gendarmes basés à Saint-Pol-de-Léon. »

**Quelle organisation est mise en place interne, passionnant, il n'y a pas de routine. comment nous avons une vraie fonction action sur le bien-être des citoyens. »**

**Cne C.G. :** « Au niveau des missions, chaque gendarme est polyvalent. On nomme des référents dans différents domaines : par exemple en judiciaire le référent doit analyser régulièrement les faits pour en étudier l'évolution, le référent formateur anti-drogue agit sur les problématiques qui y sont liées, avec des interventions au sein des établissements scolaires... Certaines problématiques ont besoin de suivi et de connaissances plus pointues. À titre d'exemple, à notre niveau, les gendarmes sont formés en police technique et scientifique c'est-à-dire qu'ils peuvent effectuer des prélèvements ADN

sur des scènes d'infractions, des relevés d'empreintes... Mais si l'intervention est plus importante, nous faisons appel aux techniciens d'investigation criminelle de Quimper qui se déplacent alors avec du matériel et de connaissances plus poussés. En ce moment, la problématique qui revient de manière récurrente concerne internet et les réseaux sociaux. Trois personnels de notre unité sont ainsi formés pour assurer les fonctions de « correspondants nouvelles technologies (CNTECH) » et apporter un éclairage dans ce type d'enquêtes. A ce titre nous nous engageons dans la prévention auprès des plus jeunes, des risques liés aux réseaux sociaux. Notre intervention cible essentiellement les CM2 et vise à la sensibilisation aux problématiques de harcèlement et de cybercriminalité. Il s'agit de mettre en garde contre des comportements en ligne, non seulement des élèves entre eux mais aussi des prises de contact d'individus en ligne avec ces jeunes publics. Un « Permis Internet » a été lancé, on attend à présent les retours des établissements scolaires quand à ces propositions de sensibilisation. »

### **Comment s'effectue le travail conjoint avec la police municipale ?**

**Cne C.G. :** « Comme je l'ai évoqué plus tôt, nous avons une convention de coordination avec la police municipale, qui régit nos relations. On respecte les prérogatives de chacun et les échanges d'informations sont efficaces. C'est un travail conjoint qui se passe très bien, nous n'avons pas exactement les mêmes missions aussi nous avons une bonne complémentarité. »

### **Avez-vous des chiffres « parlants » concernant votre action à Saint-Pol-de-Léon ?**

**Cne C.G. :** « Des tendances plutôt que des chiffres, c'est vrai que nous observons une hausse de nos sollicitations dans le secteur de Saint-Pol-de-Léon. Nos interventions les plus courantes concernent l'insécurité routière, les incivilités, les troubles à l'ordre public et les atteintes aux biens. Même si nous sommes dans un secteur où il fait bon vivre, il ne faut pas croire que la commune de Saint-Pol est épargnée, nos concitoyens doivent avoir à

l'esprit que certaines mesures de sécurité simples peuvent être adoptées : ne pas laisser sa voiture ouverte avec le moteur allumé lorsque l'on s'arrête à la boulangerie, fermer son domicile lorsque l'on s'absente, ne pas ouvrir à n'importe qui,...

En cas d'absence prolongée, il ne faut pas hésiter à se signaler auprès de la gendarmerie ou de la Police Municipale dans le cadre des opérations tranquillité vacances. Des passages seront ainsi effectués par nos patrouilles pour nous assurer que les habitations ne sont pas visitées en l'absence de leurs propriétaires. »

### **Si vous aviez un message à faire passer aux saint-politains, quel serait-il ?**

**Cne C.G. :** « La sécurité est l'affaire de tous, et nos concitoyens doivent en être les acteurs. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la gendarmerie si l'on identifie une personne suspecte ou un véhicule suspect. Quand on décèle quelque chose d'inhabituel, il est important de le faire remonter même si le détail peut sembler insignifiant. La brigade est ouverte à tous, n'hésitez pas à pousser la porte ! »